

II. TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CADRE CHARGE DES FINANCES

1. Description du poste

Sous la supervision directe du Chef de service Finance et Comptabilité, un cadre chargé des Finances au sein de l'Autorité de Régulation du Marché des Capitaux du Burundi assure un rôle stratégique et opérationnel pour garantir une gestion financière saine, transparente et conforme aux exigences réglementaires.

Il ne peut entreprendre aucune autre activité lucrative ou accepter un autre emploi susceptible d'avoir un impact négatif sur sa performance ou générer un conflit d'intérêt avec son emploi à l'ARMC.

2. Tâches et responsabilités

Les tâches et responsabilités d'un cadre chargé des finances au sein de l'ARMC sont notamment :

- a. Participer à l'élaboration du budget annuel et pluriannuel de l'Autorité, en collaboration avec les autres services ;
- b. Proposer des stratégies de faire rentrer les recettes de l'Autorité et proposer les plans d'investissement pour le compte de l'Autorité ;
- c. Rechercher les fonds et les sources de financements pour l'Autorité, concevoir des projets aux bailleurs de fonds et aux partenaires pour le développement ;
- d. Gérer et optimiser les flux de trésorerie de l'Autorité, s'assurer de la disponibilité des fonds nécessaires pour les opérations courantes ;
- e. Produire les états financiers (bilan, compte de résultat, etc.) en conformité avec les normes comptables et financières nationales et internationales en vigueur ;
- f. Participer à l'élaboration des PTBA de l'ARMC et suivre le processus de leur validation et de mise en œuvre ;
- g. Elaborer les rapports financiers périodiques de l'Autorité, les examiner et signaler les écarts financiers ;
- h. Assister le chef de service Finance et Comptabilité dans la collecte des données et la préparation du budget annuel de l'ARMC et assurer le suivi de son exécution ;
- i. Préparer les prévisions budgétaires à court, moyen et long terme ;
- j. Suivre les écarts entre les prévisions et les réalisations, avec analyses et recommandations ;
- k. Vérifier la conformité des opérations financières aux normes comptables et aux procédures internes ;
- l. Mettre en place un tableau de bord des indicateurs financiers des différents indicateurs clés de l'Autorité, les interpréter et proposer les stratégies d'amélioration des indicateurs hors normes ;
- m. Optimiser les placements financiers éventuels de l'Autorité dans les limites réglementaires ;
- n. Elaborer les rapports financiers à destination de la Direction Générale, du Conseil d'Administration et, si nécessaire, des autorités de tutelle ;

- o. Assurer le renforcement des capacités du personnel sur les outils et procédures budgétaires et financières ;
- p. Participer aux travaux de coopération régionale ou internationale relatifs à la régulation financière ;
- q. Exécuter toute autre tâche assignée par le supérieur hiérarchique relevant de son domaine.

3. Profil du candidat

- 1. Être de nationalité burundaise ;
- 2. N'avoit pas dépassé l'âge de 35 ans à la date limite de dépôt des candidatures ;
- 3. Être de bonne moralité, bonne conduite vie et mœurs ;
- 4. N'avoit pas fait objet, par le passé, d'un licenciement pour faute grave ou d'une révocation au sein de la fonction publique, de la police nationale ou de l'armée, de la magistrature, d'une administration publique, d'une institution privée ou de tout autre organisme national ou international ;
- 5. N'avoit pas encouru de servitude pénale ;
- 6. Avoir un diplôme de niveau Licence ou Baccalauréat en Finance, en Gestion Financière, en Economie, en Comptabilité, , , ou dans les domaines économiques similaires issu d'un établissement d'enseignement supérieur reconnu comme tel au Burundi ;
- 7. Avoir une profonde connaissance du circuit de préparation et d'ordonnement des dépenses d'un établissement public ;
- 8. Avoir une profonde connaissance de gestion de la trésorerie et d'optimisation des ressources (analyse coûts bénéfiques) ;
- 9. Avoir une forte capacité d'analyse et de synthèse ;
- 10. Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine des finances des institutions du secteur public et privé ;
- 11. Avoir suivi des formations professionnelles dans le domaine avec des preuves à l'appui serait un atout ;
- 12. Avoir des certificats de travail et des attestations de notations qui attestent de l'expérience et de bons résultats en milieu de travail ;
- 13. Maîtriser l'utilisation de l'outil informatique de base (Word, Excel, Power point,) et les logiciels de traitements et d'analyse des données ;
- 14. Avoir une grande capacité de compréhension et avoir participé au processus de la gestion comptable et financière des différentes institutions publiques ;
- 15. Avoir une bonne connaissance du français écrit et parlé. La connaissance de la langue anglaise constitue un avantage.